

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 18 novembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14 et 15 novembre 2011

2011 DPVI 199 Subvention à l'association Khiasma (11e) sur le thème de l'intégration.

Mme Pascale BOISTARD, rapporteure.

**Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date 31 octobre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose une subvention à l'association Khiasma ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Pascale BOISTARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3.000 euros est attribuée à l'association Khiasma (93) pour le projet « Des Intégration(s) » (X09080/13885/2011-05784).

Article 2 : La dépense correspondante, s'élevant à 3.000 euros, sera imputée au chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne 15003 « Subventions aux associations au titre de l'intégration et des Résidents non communautaires » du budget de fonctionnement 2011 de la Ville de Paris.